

AGRPC www.medicationsreturn.ca

Questions et réponses

Juillet 2007

Qu'est-ce que l'AGRPC?

L'Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation est un organisme sans but lucratif constitué en société où tous les propriétaires de marques de médicaments (premier importateur) peuvent en devenir membres.

La gestion de l'AGRPC est confiée à un conseil d'administration composé notamment de représentants de Compagnies de recherche pharmaceutique du Canada, de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques ou de NDMAC-Favoriser la pratique canadienne d'autosoins.

Pourquoi se préoccupe-t-on de la saine gestion des médicaments?

Grâce à la mise en place d'un système d'élimination adéquat, nous pouvons protéger l'environnement et prévenir le mésusage.

Pourquoi l'AGRPC a-t-elle été constituée?

Le Cabinet de la Colombie-Britannique a adopté le *Post-Consumer Residual Stewardship Program Regulation (PCRSPR)* en 1997. En vertu de ce règlement, tous les propriétaires de marques de produits pharmaceutiques vendus en C.-B. devaient trouver un moyen pour les consommateurs de se débarrasser de leurs produits inutilisés ou périmés de manière respectueuse de l'environnement. Le *PCRSPR* donnait aux propriétaires de marques jusqu'à la fin de cette année-là pour présenter un programme au directeur pour fins d'approbation ou constituer une association qui serait chargée d'élaborer un programme de gestion pour leur compte. C'est l'industrie qui est responsable de cueillir et d'éliminer les médicaments et de trouver les fonds requis pour gérer le programme. Seule l'AGRPC satisfait à cette exigence.

Quel règlement est actuellement en vigueur?

Adopté le 7 octobre 2004, le *Recycling Regulation* a achevé le virage vers la responsabilisation accrue des producteurs axée sur les résultats et abrogé le *Post-Consumer Residual Stewardship Program Regulation*. Le nouveau règlement fixe des exigences prioritaires pour les fabricants qui s'appliquent à tous les programmes, reprend les principales dispositions du règlement abrogé et établit les catégories de produits réglementés. L'expression catégorie de produits pharmaceutiques se trouve sous *Residual Product Categories* à l'annexe 2 du *Recycling Regulation* et s'entend de tous les médicaments inutilisés ou périmés, y compris les produits de santé et les médicaments en vente libre.

Comment l'AGRPC me représentera-t-elle à titre de propriétaire de marque en vertu du *Recycling Regulation*?

L'AGRPC a soumis un plan de programme de gestion au directeur de la Direction de la gestion de l'environnement à Victoria, le 5 octobre 2006, au nom des propriétaires de marques de médicaments en Colombie-Britannique. En mars 2007, le directeur a approuvé le plan de programme, sous réserve que l'AGRPC lui fournisse une liste d'entreprises inscrites auprès d'elle et lui confirme par écrit qu'elle remplira les fonctions pour le compte de ces propriétaires de marques inscrits. ***Les propriétaires de marques qui s'inscrivent auprès de l'AGRPC en signant la convention d'affiliation ci-jointe et qui versent leur part du secteur sont en conformité avec le Recycling Regulation.***

Qui est tenu de participer au programme?

Tous les propriétaires de marques (premier importateur) qui vendent des médicaments en C.-B. sont tenus par règlement provincial de rencontrer les exigences du règlement provincial C.B 449/2004. Ces exigences peuvent être remplies en participant au *Programme de reprise de médicaments*.

Quel sera le rôle de l'AGRPC?

L'AGRPC a pour mandat d'administrer un programme de reprise des médicaments pour faciliter et accroître la cueillette, la gestion et l'élimination sécuritaire des médicaments en Colombie-Britannique avec la participation des pharmacies communautaires.

Le consommateur paie-t-il pour ce programme?

Non, le public ou le pharmacien n'a rien à payer pour l'élimination des médicaments de manière respectueuse de l'environnement.

Qu'advient-il des médicaments repris?

Les pharmacies participantes acceptent les médicaments inutilisés ou périmés du public. Tous les conteneurs retournés d'une pharmacie sont contrôlés selon le poids, la date de reprise et l'endroit et sont entreposés en lieu sûr jusqu'à ce qu'un envoi soit accumulé pour fins de destruction en toute sécurité dans une usine d'incinération accréditée.